

# Modalités d'admission sportive, scolaire, universitaire & administrative

*CREPS de Strasbourg*

*2024/2025*

---

# Sommaire

## **A. Admission scolaire des sportifs dans les établissements conventionnés avec le CREPS**

1. Généralités \_\_\_\_\_ **Page 2**
2. Procédure pour inscription en ligne des familles \_\_\_\_\_ **Page 3**
3. Liste des établissements conventionnés avec le CREPS \_\_\_\_\_ **Page 4 à 5**
4. Modalités et calendrier d'admission sportive et scolaire \_\_\_\_\_ **Page 6**

## **B. Admission post-bac des sportifs**

1. Généralités \_\_\_\_\_ **Page 7**
2. Procédures d'inscription sur le portail d'admission post-bac et liste des universités et modules de formation \_\_\_\_\_ **Page 8 à 11**
3. Liste des droits et devoirs pour les sportifs de haut-niveau de l'Unistra\_ **Page 12**
4. Organigramme des composantes de l'Université de Strasbourg \_\_\_\_\_ **Page 13**
5. Compatibilité sport de haut-niveau et études supérieures \_\_\_\_\_ **Page 14 à 15**

## **C. Admission administrative et échéancier**

1. Généralités \_\_\_\_\_ **Page 16**
2. Calendrier des principales échéances \_\_\_\_\_ **Page 17**
3. Procédures administratives à suivre \_\_\_\_\_ **Page 18**

# Admission scolaire des sportifs dans les établissements conventionnés avec le CREPS

Dans cette section vous trouverez :

- Les dates limites de connexion au formulaire d'inscription en ligne pour les familles :
  - **Vendredi 3 mai 2024 pour les collégiens,**
  - **Mercredi 15 mai 2024 pour les lycéens,**
  - **Mi-juillet 2024 pour les post-bac** (*sauf si place en internat demandée : voir avec la responsable de l'internat, Laura SAULDOIS, avant le vendredi 31 mai 2024*).

Les bulletins des deux premiers trimestres seront également à joindre lors de l'inscription en ligne.

- La liste des établissements conventionnés avec le CREPS et les filières associées.

***Notez bien que seuls les sportifs dans ces établissements bénéficient d'un suivi et d'un accompagnement éventuel ainsi que d'une préinscription scolaire par nos soins via les services académiques.***

- Les modalités et le calendrier d'admission sportive et scolaire.

# Procédure d'inscription pour la rentrée 2024/2025

Pour la saisie du formulaire en ligne par les familles.

**Les responsables de structure sont donc chargés de communiquer le lien ci-dessous aux familles :**

<https://form.jotform.com/220403285460346>

*Merci de veiller à une diffusion limitée et appropriée de ce lien !*

Date de clôture de la saisie en ligne :

- ✓ **Vendredi 3 mai 2024** pour les collégiens,
- ✓ **Mercredi 15 mai 2024** pour les lycéens,
- ✓ **Mi-juillet 2024** pour les étudiants post-bac et les sportifs dans la vie active  
(sauf si place en internat demandée : avant le vendredi 31 mai 2024)

**Attention : chaque responsable de structure devra transmettre préalablement la liste des candidats (nom, prénom, classe) au DSHN.**

Ce calendrier devra être scrupuleusement respecté afin que les candidatures puissent être :

- traitées par le DSHN,
- soumises aux établissements scolaires,
- transmises aux services académiques.

Pour mémoire, sont concernés par cette procédure :


Candidatures concernées	Etapas
Tous les nouveaux arrivants entrant dans la structure	⇒ Saisie en ligne
<b>Attention</b> : sont également concernés les sportifs déjà en structure, mais qui étaient scolarisés dans un établissement non conventionné avec le CREPS	⇒ Transmission en ligne des bulletins des 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> trimestre au format PDF

*Les candidatures non déposées **via le formulaire de saisie Jotform** seront relancées.*

Il est précisé qu'il est plus simple d'envoyer une candidature incertaine que d'en rajouter une hors délai.

# Liste des établissements conventionnés avec le CREPS

COLLEGES	FILIERES ET FORMATIONS	LANGUES
<b>COLLEGE HANS ARP</b> 16 rue Van Eyck 67200 STRASBOURG  Tél : 03 88 30 51 57 Fax : 03 88 30 56 02 <a href="mailto:ce.0671907J@ac-strasbourg.fr">ce.0671907J@ac-strasbourg.fr</a>	GENERALE  6ème - 5ème - 4ème - 3ème  Sans internat, demi-pension hors établissement (CREPS)	LV1 : allemand, anglais allemand bilangue  LV2 : allemand, anglais
<b>COLLEGE LOUIS PASTEUR</b> Chemin du Heyritz 67100 STRASBOURG  Tél : 03 88 40 99 40 Fax : 03 88 40 99 49 <a href="mailto:ce.0672129A@ac-strasbourg.fr">ce.0672129A@ac-strasbourg.fr</a>	GENERALE  6ème - 5ème - 4ème - 3ème  Sans internat avec demi-pension  <i>Certains repas sont pris au CREPS en fonction des horaires d'entraînement</i>	LV1 : allemand, anglais,  LV2 : allemand, anglais, espagnol,  Section bilangue allemand, anglais

LYCEES	FILIERES ET FORMATIONS	LANGUES
<b>LYCEE COUFFIGNAL</b> 11 route de la Fédération 67025 STRASBOURG Cedex  Tél : 03 88 40 52 52 Fax : 03 88 40 15 23 <a href="mailto:ce.0670085D@ac-strasbourg.fr">ce.0670085D@ac-strasbourg.fr</a>	Filières générales, professionnelles et technologiques  <b>BAC Pro :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ELEEC : électrotechnique, énergie, équipements communicants</li> <li>- SEN : systèmes électroniques numériques</li> </ul> <b>Filière Technologique :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bac STI2D : sciences et technologies de l'industrie et du développement durable</li> </ul>	LV1 : allemand, anglais  LV2 : allemand, anglais, espagnol
	POUR INFORMATION, LORSQU'UN SPORTIF SE TROUVE ISOLÉ DANS UNE DES CES FILIERES, L'AMENAGEMENT DE SON EMPLOI DU TEMPS EST PARFOIS COMPLEXE !	

LYCEES	FILIERES ET FORMATIONS	LANGUES
<p><b>LYCEE OBERLIN</b> 4 rue de l'Académie 67000 STRASBOURG</p> <p>Tél : 03 88 21 22 30 Fax : 03 88 34 25 09 <a href="mailto:ce.0670127Z@ac-strasbourg.fr">ce.0670127Z@ac-strasbourg.fr</a></p>	<p>Filières professionnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– BAC ASSP : accompagnement soin et services à la personne</li> <li>– BAC Métiers de l'accueil</li> <li>– BAC Métiers du commerce et de la vente (Option A : animation gestion de l'espace commercial Option B : prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale)</li> </ul>	<p>LV1 : allemand, anglais</p> <p>LV2 : allemand, anglais, espagnol</p>
<p><b>LYCEE LOUIS PASTEUR</b> 24 rue Humann 67085 STRASBOURG Cedex</p> <p>Tél : 03 88 15 70 60 Fax : 03 88 15 70 69 <a href="mailto:ce.0670082a@ac-strasbourg.fr">ce.0670082a@ac-strasbourg.fr</a></p>	<p>Filières générales et technologiques du tertiaire</p> <p>2nde générale</p> <p>Filière générale <b>8 spécialités proposées aux SHN</b> Étalement des classes de Terminale sur 2 ans (pôles Handball et Athlétisme non concernés, pour les autres pôles en fonction des places disponibles)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mathématiques</b></li> <li>• <b>Physique-chimie</b></li> <li>• <b>SVT</b></li> <li>• <b>SES</b></li> <li>• <b>Histoire-géographie géopolitique</b></li> <li>• <b>LLCE Anglais – Monde contemporain</b></li> <li>• <b>LLCE Anglais littérature</b></li> <li>• <b>Numériques et sciences informatiques</b></li> </ul> <p>Bac STMG (Sciences et Technologies du Management et de la Gestion)</p>	<p>LV1 : allemand, anglais, portugais</p> <p>LV2 : allemand, anglais, espagnol, portugais</p> <p><b>Attention, impossible de choisir les deux LLCE !</b></p>

**Attention : les inscriptions dans les établissements non conventionnés sont à gérer exclusivement par les familles !**



# Modalités d'admission sportive & scolaire au CREPS – Année scolaire 2024/2025

Détections sportives, stage de sélection, journée-test de recrutement.....

❶ Sur le tableau transmis par le DSHN, les entraîneurs identifient les sortants/maintiens/incertains et les changements (ex : passage du PE à PF).  
Pour les nouveaux arrivants : transmettre le lien de connexion aux familles afin qu'elles puissent s'engager dans la procédure d'inscription et y joindre les bulletins des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestres.

**Date butoir : Jeudi 03/05/24 pour les collégiens  
Mardi 15/05/24 pour les lycéens**

❷ **Étude dossiers scolaires** : commissions scolaires dans les établissements et, le cas échéant, échange avec les familles sur les opportunités de filières, de réorientation et de redoublement

**Dates : Courant mai**

**Si favorable**

❸ Courrier personnel d'admission au CREPS du sportif en précisant l'établissement scolaire et la classe.

**Dates : Courant mai pour les collégiens  
et en juin pour les lycéens**

**Si défavorable**

❸ Courrier personnel de réponse défavorable du CREPS au sportif.

❹ Le sportif transmet au CREPS en réponse au courrier d'avis favorable le bulletin du 3<sup>ème</sup> trimestre confirmant l'avis d'orientation.

❺ Dès réception du dossier d'inscription, envoyé par chaque établissement scolaire, le sportif et les parents effectuent les démarches d'inscription directement auprès de l'établissement scolaire ainsi qu'à l'internat de cet établissement.

*L'admission dans l'établissement scolaire ne sera effective qu'après la tenue de la commission d'affectation et le renvoi du dossier d'inscription.*

# Admission post-bac des sportifs

Dans cette section qui concerne les études post-bac (université / IUT / Lycée / autre établissement) vous trouverez :

- Les procédures d'affectation post-bac de Parcoursup se déroulant jusqu'au courant de l'été – nous vous recommandons de rappeler régulièrement à vos sportifs qui seront scolarisés en 1<sup>ère</sup> année d'études universitaires de nous informer de leur situation de scolarité et d'hébergement à mesure qu'elle se clarifie dans les prochains mois.
- Les **procédures d'inscription sur Parcoursup et la liste des universités** de la place de Strasbourg avec des éléments indicatifs concernant les **aménagement possibles** ou/et les dispositions existantes.
- **La liste des droits et devoirs dont bénéficient les sportifs de haut-niveau de l'Unistra** (Université de Strasbourg). A noter que l'école de kinésithérapie de Strasbourg n'est pas rattachée à l'Unistra.
- Une fiche qui vous sensibilise à la **problématique de la compatibilité entre sport de haut-niveau et études supérieures que vous pouvez transmettre aux parents.**
- **Les informations relatives au DSE et aux modalités de demande de logement Crous**



# Procédures d'inscription post-bac

## **A. Procédures d'inscription post-bac**

Les informations détaillées et exhaustives concernant l'inscription électronique pour Parcoursup sont accessibles ici : <https://www.parcoursup.fr/>

Ce site n'est pas fait pour réfléchir à sa formation mais bien pour gérer son inscription post-bac.

Les lycéens de Terminale bénéficient tous d'une information complète sur les modalités d'inscription pour l'admission post-bac par le biais de leur établissement scolaire. Ils ne peuvent, par conséquent, pas découvrir les procédures tardivement ou « ne pas savoir ».

## **Calendrier Parcoursup :**

- **3 avril 2024** : date limite de confirmation des vœux
- **30 mai au 12 juillet 2024** : phase principale d'admission
- **11 juin au 12 septembre** : phase complémentaire d'admission

# Parcoursup 2024 en 3 étapes

Nov. 2023    Déc.    Janv. 2024    Février    Mars    Avril    Mai    Juin    Juillet    Août    Sept.

1

Nov. 2023 > Janvier 2024

## Je m'informe et découvre les formations

### DÉBUT NOVEMBRE > JANVIER

- Je prépare mon projet d'orientation: je peux faire mes recherches sur le site [avenirsup.fr](https://www.avenirsup.fr) et sur [Parcoursup.fr](https://www.parcoursup.fr) pour consulter le moteur de recherche des formations.

Si je suis lycéen, j'échange avec mon professeur principal et, le cas échéant, avec le psychologue de l'éducation nationale, et je participe à la 1<sup>er</sup> semaine de l'orientation dans mon lycée. C'est l'occasion de réfléchir sur des perspectives de poursuite d'études ou d'insertion professionnelle.

Si je suis étudiant et que je souhaite réorienter, je me rapproche du service orientation de mon établissement qui peut m'accompagner dans mon projet et me proposer des solutions, y compris des réorientations en cours d'année.

### DÉBUT DÉCEMBRE

Si je suis lycéen, je renseigne ma fiche de dialogue: le 1<sup>er</sup> conseil de classe prend connaissance de mon projet d'orientation et formule des recommandations.

### 20 DÉCEMBRE

Ouverture du site d'information [Parcoursup.fr](https://www.parcoursup.fr):

- Je m'informe sur le déroulement de la session Parcoursup.
- Je consulte le moteur de recherche des formations disponibles en 2024. 23.000 formations sont proposées, y compris des formations en apprentissage.

Pour chaque formation, vous disposez d'une fiche de présentation dans laquelle vous pouvez consulter les dates des journées portes ouvertes, les critères d'analyse des candidatures, les possibilités de poursuite d'études, les débouchés professionnels, le statut de la formation (public ou privé), le taux d'insertion et les éventuels frais de formation. Des formations similaires sont également proposées pour élargir ses choix.

👉 Si je suis en situation de handicap, je dispose également d'un conseil de classe pour connaître l'accessibilité des locaux et les aménagements possibles.

2

17 Janvier > 14 Mars > 3 Avril 2024

## Je m'inscris pour formuler mes vœux et je finalise mon dossier

### TOUT AU LONG DU 2<sup>e</sup> TRIMESTRE

- Je poursuis ma réflexion et je participe aux journées portes ouvertes des formations qui m'intéressent et aux salons d'orientation pour échanger avec des enseignants et des étudiants ambassadeurs.

Si je suis lycéen, je participe à la 2<sup>e</sup> semaine de l'orientation dans mon lycée. C'est une opportunité de rencontres et d'échanges pour affiner mon projet.

### DU 17 JANVIER AU 14 MARS

- Je m'inscrits sur Parcoursup pour créer mon dossier candidat.
- Je formule mes vœux: jusqu'à 10 vœux (avec possibilité de sous-vœux selon les formations). Je peux également formuler 10 vœux supplémentaires pour des formations en apprentissage.

### JEUDI 14 MARS — Dernier jour pour formuler mes vœux

### FÉVRIER-MARS

Si je suis lycéen, chaque vœux que je formule fait l'objet d'une fiche Avenir comprenant les appréciations de mes professeurs et l'avis du chef d'établissement dans le cadre du 2<sup>e</sup> conseil de classe.

### MERCREDI 3 AVRIL — Dernier jour pour finaliser mon dossier avec les éléments demandés par les formations et pour confirmer chacun de mes vœux

👉 Si je suis en situation de handicap ou atteint d'un trouble de santé invalidant, je peux renseigner dans mon dossier Parcoursup une fiche de liaison pour préciser mes besoins à la rentrée. Cette fiche n'est pas obligatoire et elle n'est pas transmise aux formations pour l'examen de mon dossier. Je pourrai ensuite demander à Parcoursup de la transmettre automatiquement au référent handicap de la formation choisie pour faciliter mon accueil.

👉 A savoir — Plus de 9000 formations en apprentissage sont disponibles. Pour beaucoup d'entre elles, je peux formuler des vœux tout au long de la procédure (pas de date limite). Je bénéficie d'un accompagnement pour trouver un employeur.

Des vidéos tutorielles sont proposées sur Parcoursup pour me guider à chaque étape.

3

30 Mai > 12 Juillet 2024

## Je reçois les réponses des formations et je décide

### JEUDI 30 MAI — Début de la phase d'admission principale

- Je consulte dans mon dossier Parcoursup les réponses des formations que j'ai demandées.
- À partir du 30 mai, je reçois les propositions d'admission (réponse Oui ou Oui-si) au fur et à mesure et en continu.
- Je dois répondre obligatoirement à chaque proposition d'admission dans les délais indiqués dans mon dossier.

### DU 16 AU 23 JUIN

Les délais de réponse aux propositions d'admission sont suspendus pour permettre aux lycéens de se concentrer sur leurs épreuves écrites de baccalauréat.

### MARDI 11 JUIN — La phase d'admission complémentaire est ouverte

### DU 1<sup>er</sup> AU 3 JUILLET — Classer ses vœux en attente par ordre de préférence

À compter du 1<sup>er</sup> juillet, je dois classer par ordre de préférence les vœux en attente que je souhaite conserver.

### LUNDI 8 JUILLET

Résultats du baccalauréat. Après les résultats du baccalauréat, je dois effectuer mon inscription administrative selon les modalités précisées dans mon dossier. C'est la dernière étape avant la rentrée.

### VENREDI 12 JUILLET — Fin de la phase principale

Dernier jour pour accepter une proposition d'admission dans le cadre de la phase principale.

## Les solutions si je n'ai pas reçu de proposition d'admission

### DÈS LE 30 MAI 2024

Si je n'ai reçu que des réponses négatives de la part de formations sélectives (BTS, BUT, classes prépa IFSI, écoles, etc.), je peux demander un accompagnement individuel ou collectif dans mon lycée auprès du service orientation de mon établissement si je suis un étudiant et que je souhaite me réorienter) ou dans un centre d'information et d'orientation (CIO) pour envisager d'autres choix de formation et préparer la phase complémentaire.

### DU 11 JUIN AU 12 SEPTEMBRE 2024

La phase d'admission complémentaire me permet de formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux dans les formations qui ont encore des places disponibles. Ces formations seront accessibles depuis le moteur de recherche des formations Parcoursup.

### À PARTIR DU 4 JUILLET 2024

Je peux solliciter depuis mon dossier un accompagnement personnalisé de la commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) de mon académie. Cette commission étudie mon dossier et m'aide à trouver une formation au plus près de mon projet et en fonction des places disponibles.

👉 À partir du 30 mai, les candidats en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant et les sportifs de haut niveau qui n'ont pas trouvé de formation adaptée à leurs besoins spécifiques peuvent saisir les commissions d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) et demander le réexamen de leur dossier à leur situation particulière dans une zone géographique déterminée.

\* La réponse «Oui-si» signifie que vous êtes accepté dans la formation à condition de suivre un parcours de réussite adapté à votre profil (remise à niveau, soutien, tutorat...). Ce dispositif de réussite vous est proposé par la formation afin de consolider ou de renforcer certaines compétences nécessaires pour vous permettre de réussir vos études supérieures.

Si vous êtes boursiers ou susceptibles de l'être, si vous souhaitez obtenir un logement Crous, rendez-vous à partir du vendredi 1<sup>er</sup> mars sur :

<https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/>

afin de constituer votre **Dossier social étudiant**.

**Les dossiers DSE doivent être déposés du 1<sup>er</sup> mars au 31 mai 2024.**

Les non boursiers peuvent également faire une demande de logement CROUS, pour plus d'informations :

<https://www.etudiant.gouv.fr/fr/guide-de-letudiant>

<https://www.etudiant.gouv.fr/fr/guide-de-letudiant>

## **B. Etablissements post-bac de Strasbourg**

UNIVERSITES	FILIERES	AMENAGEMENTS	INTERLOCUTEUR
<b>Université de Strasbourg</b> 4 rue Blaise Pascal CS 90032 67081 Strasbourg Cedex  Tél : 03 68 85 00 00 <a href="http://www.unistra.fr">http://www.unistra.fr</a>	Arts, Lettres, Langues  Droit, Economie  Gestion, Sciences politiques  Sciences humaines et sociales  Sciences, Sports, Technologies  Santé	Voir feuille ci-jointe intitulée <i>« Droits et devoirs des étudiants sportifs de haut-niveau »</i>	Référent Unistra pour les sportifs de haut-niveau : Allan ALLOUI-LANGE (allan.lange@unistra.fr)
<b>I.U.T. Louis Pasteur</b> Allée d'Athènes 67300 SCHILTIGHEIM  Tél: 03 90 24 25 70 <a href="http://www.iutpa.u-strasbg.fr">www.iutpa.u-strasbg.fr</a>	Biologie  Industrie  Sciences Physiques  Gestion	Etalements et aménagements à négocier au cas par cas à la rentrée	Contact : CREPS de Strasbourg ( <a href="mailto:frederique.vogel@creps-strasbourg.gouv.fr">frederique.vogel@creps-strasbourg.gouv.fr</a> ) et Allan ALLOUI-LANGE et/ou IUT (allan.lange@unistra.fr)
<b>I.U.T. Robert Schuman</b> 72 route du Rhin B.P. 315 - 67411 ILLKIRCH  Tél : 03 88 67 63 00 <a href="http://www-iut-schuman.u-strasbg.fr">www-iut-schuman.u-strasbg.fr</a>	Génie civil  Chimie  Informatique  Information et communication  Technique de commercialisation	Etalements et aménagements à négocier au cas par cas à la rentrée	Contact : CREPS de Strasbourg ( <a href="mailto:frederique.vogel@creps-strasbourg.gouv.fr">frederique.vogel@creps-strasbourg.gouv.fr</a> ) et Allan ALLOUI - LANGE et / ou IUT (allan.lange@unistra.fr)

AUTRE ETABLISSEMENT	FILIERES	AMENAGEMENTS	INTERLOCUTEUR
<b>INSA Strasbourg</b> 24 boulevard de la Victoire 67084 STRASBOURG Cedex  Tél : 03 88 14 47 00	7 spécialités : Génie civil, Génie climatique et éner- gétique, Génie électrique, Génie mécanique, Génie mécatronique, Génie plasturgie, Génie topographie et architecture.	Procédures d'affectation sp écifique pour les SHN  Etalement possible de la prépa  Aménagements d'emplois du temps	Référent INSA :  Jean BUCHLER Bureau des sports

### A titre d'information :

**Comment identifier, sur Parcoursup, les filières susceptibles de proposer des aménagements.**

Au niveau national, 5623 formations enregistrées dans Parcoursup permettent de solliciter un aménagement. La mention dans la fiche formation est la suivante :

**Aménagement pour les publics ayant un profil particulier** —

**Sportif de haut niveau**

Possibilité d'aménagement de la scolarité pour les sportifs de haut niveau.  
 Pour plus d'information sur les aménagements pour les sportifs de haut niveau, consultez le site d'information de l'établissement <http://www.unistra.fr/index.php?id=16393&L=3> ↗

# Droits et devoirs des étudiants sportifs de haut-niveau

Il appartient annuellement à la commission universitaire du sport de haut-niveau d'accepter ou de refuser le statut « étudiant sportif de haut-niveau » de l'Unistra. Cette commission se réunit en juillet.

**ATTENTION** : Pour les sportifs actuellement universitaires et ceux qui le deviendront le dépôt du dossier de candidature au statut universitaire de sportif de haut-niveau a pour date-limite **le 30 juin 2024**.

## **Droits** :

- Aménagements des études :
  - Allongement des semestres
  - Choix prioritaire dans les groupes de TD et TP
  - Dispense d'assiduité aux enseignements
  - Adaptation des modalités et du calendrier des évaluations
  - Report d'examens en cas de stage ou de compétition
- Accès à la salle de musculation du Centre sportif universitaire

## **Devoirs** :

- Remplir correctement le dossier de demande de statut d'étudiant sportif de haut-niveau
- **Prendre en charge son projet d'études et son projet professionnel**
- Être proactif :
  - Prévenir et justifier suffisamment à l'avance les absences pour cause de stage, d'entraînement ou de compétition
  - S'inscrire dans les délais aux épreuves de substitution d'examen
- Suivre les cours de soutien demandés et assister aux réunions d'information
- Se licencier auprès de l'association sportive de l'Unistra et participer **OBLIGATOIREMENT** aux compétitions de la Fédération Française du Sport Universitaire
- Communiquer les résultats sportifs fédéraux aux responsables universitaires
- Être présent aux événements de l'Université auxquels vous serez invité



**Le statut d'étudiant sportif de haut-niveau est valable pour un semestre universitaire, renouvelable du 1<sup>er</sup> au 2<sup>ème</sup> semestre sans aucune démarche.**

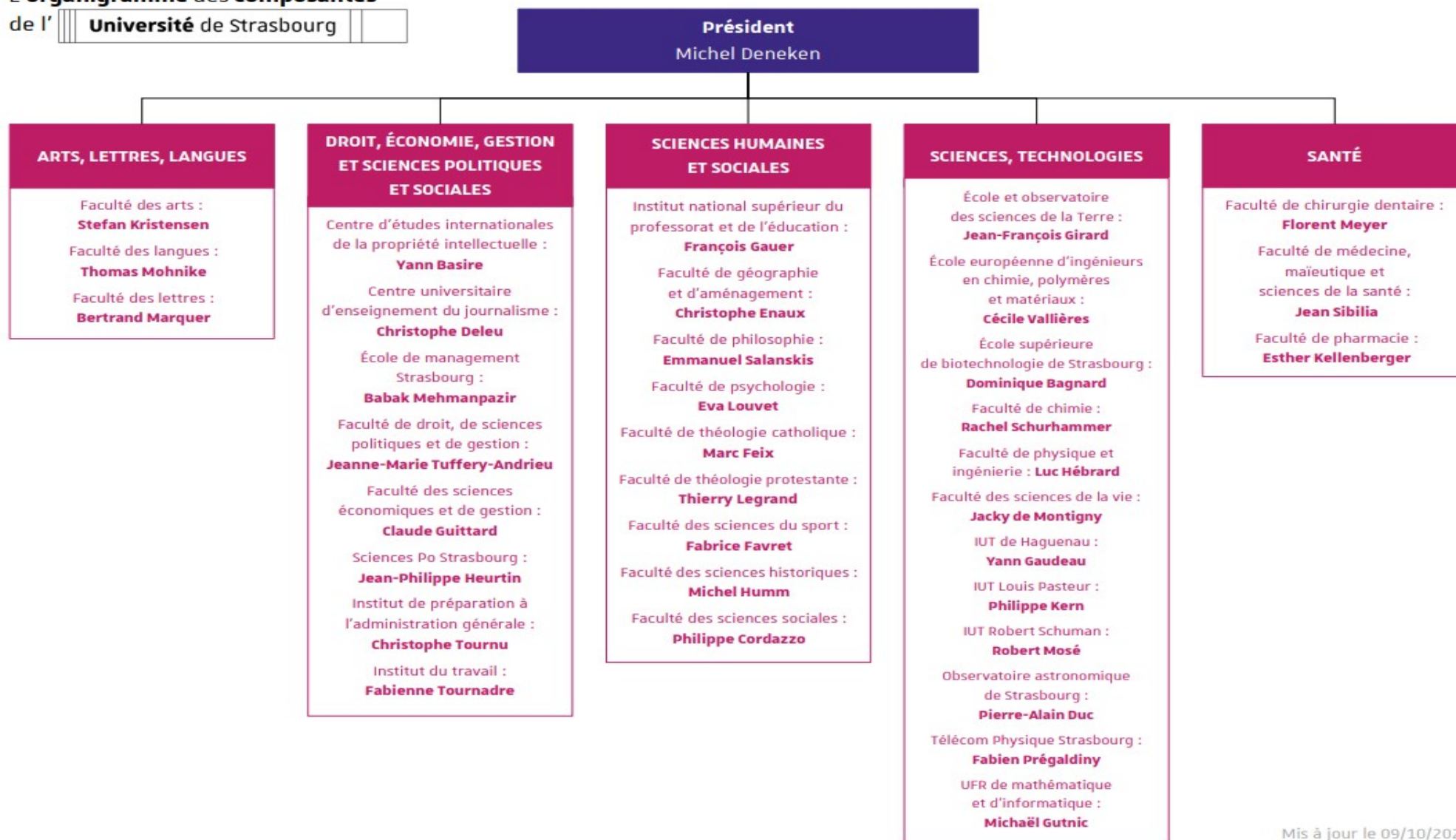
Le statut peut être **retiré** par la commission universitaire dans les cas suivants :

- Manque d'engagement dans le cursus d'études
- Non-participation aux compétitions de la FFSU
- Sanction disciplinaire ou cas de dopage dans la pratique sportive de compétition
- Toute autre raison considérée par la commission universitaire comme mettant en cause la crédibilité des dispositions prises en faveur des sportifs de haut-niveau



## L'organigramme des composantes

de l'  **Université de Strasbourg** 



Mis à jour le 09/10/2023

# Compatibilité

## d'une pratique sportive de haut-niveau avec des études supérieures

*(fiche pouvant être remise aux sportifs ou aux parents)*

Parcoursup est la plateforme nationale de préinscription en première année de l'enseignement supérieur en France.

Les élèves ont également le choix de suivre des cursus hors Parcoursup. Ils sont le plus souvent sélectifs et /ou payants.

Il faut s'assurer que le diplôme délivré soit reconnu en terme de certification :



**Le plus important reste le sens donné au projet de formation.**

Il faut cependant sensibiliser vos sportifs candidats en structure aux aspects suivants :

- la problématique de la compatibilité d'une pratique sportive intensive avec des études supérieures, en particulier pour ce qui concerne la charge d'entraînement quotidienne et la disponibilité qu'induit une implication importante dans ces deux projets parallèles,
- la difficulté, dans certaines filières du supérieur, d'envisager un double projet cohérent (sportif et de formation) présentant des chances d'aboutir.

Assez synthétiquement, il convient de retenir que :

- Pour les sportifs qui envisagent de s'inscrire en 1<sup>ère</sup> année commune des études de santé (LPS, PASS, LAS) et de poursuivre leur parcours dans cette filière (médecine, kinésithérapie, dentaire, sage-femme, etc...); il faut savoir que les possibilités d'aménagements d'emploi du temps et de prise en compte du statut de sportif de haut-niveau dans ces établissements sont quasi inexistantes. La poursuite du double projet s'avère donc très risquée.  
Une situation comparable ou proche de celle décrite ci-dessus existe dans les cursus de « prépa » en une ou deux années.
- Pour les filières courtes en deux ans (type BTS et DUT), la et la densité des cours, l'assiduité demandée par les établissements qui assurent ces formations, rendent parfois difficile une pratique intensive et régulière du haut-niveau. Des conventions de partenariat ou d'aménagement d'emploi du temps peuvent toutefois être mises en place par le sportif ou le



CREPS avec ces établissements. Au bon vouloir souvent d'un enseignant ou d'un chef d'établissement compréhensif, des aménagements peuvent être étudiés et accordés en début d'année. Aucune garantie ne pourra être offerte avant la rentrée à ces étudiants s'ils choisissent ces filières. Nous mettons toutefois tout en œuvre pour favoriser des aménagements ou étalements de scolarité et jusqu'à présent nous avons obtenu satisfaction pour la majorité des aménagements demandés.

- Pour les sportifs entrant à *l'Université de Strasbourg*, des dispositions accordent des droits et devoirs aux étudiants sportifs de haut-niveau. Parmi ces dispositions, (possibles mais à mettre en œuvre au cas par cas) : une priorité d'inscription dans les créneaux de TD et TP dans la mesure des possibilités ; un report d'examen en cas de compétition, d'autres aménagements au cas par cas. Ces droits sont accompagnés en contrepartie de devoirs (page12).
- Pour les sportifs qui font le choix d'une école (INSA, EMS, etc...), une analyse au cas par cas est nécessaire en amont de toute admission.
- **Le sportif qui s'engage dans un cursus post-bac doit impérativement devenir acteur de sa formation et prendre son projet en main. Volontarisme, motivation, autonomie et respect des règles de collaboration avec les intervenants des établissements ou écoles sont incontournables. A la fois pour suivre un double parcours forcément éprouvant et sollicitant, mais aussi pour faire la preuve de son engagement dans l'établissement où il se forme. Toute expérience négative vécue par nos partenaires avec un sportif, pour qui des efforts souvent importants ont été consentis, condamne souvent la collaboration difficile à mettre en place entre le CREPS et cet établissement.**

# Admission administrative et échéancier

Dans cette section vous trouverez :

- **Le calendrier des principales échéances**
- **Les procédures administratives à suivre**

# Calendrier des principales échéances

Quand ?	Quoi ?	Qui ?
Mardi 02 avril 2024	Retour de la liste des sportifs (sortants, maintenus ou incertains) et ceux qui changent de structure (ex. passage de PE à PF)	Responsables de structures
Jeudi 2 mai 2024 (collégiens) 12 mai 2024 (lycéens)	Envoi de la liste (nom, prénom, classe) des nouvelles recrues au DSHN	Responsables de structures
Vendredi 03 mai 2024 (collégiens) Mercredi 15 mai 2024 (lycéens)	Date de clôture de l'inscription en ligne au CREPS via le formulaire « Jotform » pour les nouveaux élèves	Familles
Courant mai 2024	Étude des dossiers scolaires avec les chefs d'établissement et échanges avec les familles sur les vœux d'orientation  Validation des effectifs	P. Loeffler
Mi-mai 2024	Date-limite de retour à la DSDEN de la liste des collégiens admis dans les établissements partenaires	CREPS
Fin mai Début juin	Courrier du CREPS aux sportifs pour les informer de la validation ou invalidation de leur admission scolaire	CREPS
Début juin 2024	Date limite de retour à la DSDEN de la liste des lycéens admis	CREPS
Mi-juin	Le sportif fait parvenir au CREPS, en réponse au courrier d'avis favorable, le bulletin du 3 <sup>ème</sup> trimestre ou du 2 <sup>ème</sup> semestre avec l'avis d'orientation	Familles et sportifs
30 juin 2024	Date-limite de dépôt à l'Unistra des dossiers de candidature au statut universitaire de sportif de haut-niveau	Sportifs universitaires et de Terminale
Entre mi-mai et début juillet	Les sportifs et les parents effectuent les démarches d'inscription pédagogique directement auprès de l'établissement scolaire d'accueil ainsi qu'à l'internat	Familles et sportifs
De juin à fin août 2024	Collecte et vérification par le DSHN des dossiers d'admission que les sportifs doivent retourner au CREPS  Envoi des dossiers (via PSQS) de mi-juin à mi-juillet	CREPS
Fin août 2024	Dernière mise à jour des listes pour les structures à recrutement tardif	Responsables de structures
À partir de septembre 2024	Validation définitive des listes par structure, signature des listes définitives par les responsables	CREPS

# Procédures administratives à suivre

## Nos coordonnées :

**CREPS de Strasbourg**  
**Département du Sport de Haut-Niveau**  
4 allée du Sommerhof – CS 65007  
67035 Strasbourg Cedex 2  
☎ **03.88.10.50.88**

## Courriel à utiliser pour vos envois :

- [dshn@creps-strasbourg.sports.gouv.fr](mailto:dshn@creps-strasbourg.sports.gouv.fr)

*(exemple : vos listes de sportifs, les bulletins scolaires des sportifs ou tout autre document à nous faire parvenir).*

## Principaux contacts sur des questions sportives, d'orientation ou de scolarité, ou d'internat :

- [didier.lereboulet@creps-strasbourg.sports.gouv.fr](mailto:didier.lereboulet@creps-strasbourg.sports.gouv.fr) (responsable du DSHN)
- [patricia.loeffler@creps-strasbourg.sports.gouv.fr](mailto:patricia.loeffler@creps-strasbourg.sports.gouv.fr) (chargée du suivi scolaire pré-bac)
- [laura.sauldois@creps-strasbourg.sports.gouv.fr](mailto:laura.sauldois@creps-strasbourg.sports.gouv.fr) (chargée de l'internat et de la vie quotidienne)
- [frederique.vogel@creps-strasbourg.sports.gouv.fr](mailto:frederique.vogel@creps-strasbourg.sports.gouv.fr) (chargée du suivi post-bac)

## Dématérialisation des inscriptions :

Aucun dossier au format papier ne sera envoyé aux sportifs.

Les dossiers d'admission seront envoyés via le Portail de Suivi Quotidien des Sportifs (PSQS).

*L'adresse mail du sportif (et de son responsable légal quand il est mineur) doit être rigoureusement exacte et utilisée activement par le sportif.*

*Cette adresse est une passerelle de communication permanente entre le sportif et le CREPS.*